

# Orientation 8 Intensifier la coopération avec d'autres espaces protégés

## Orientation 8 Intensifier la coopération avec d'autres espaces protégés

Les relations du parc national du Mercantour avec les territoires voisins sont importantes. Le parc entretient ainsi des liens de solidarité économiques, sociaux et écologiques forts avec son voisin jumeau le Parco naturale Alpi Marittime, les parcs naturels régionaux du Queyras et du Verdon, et au-delà avec le Piémont et les vallées italiennes de la Stura, du Gesso, de la Vermegnana.

L'établissement du parc entretient ainsi depuis plus de 20 ans une collaboration étroite avec l'établissement du Parco naturale Alpi Marittime de la Région Piémont, s'orientant progressivement vers une gestion transfrontalière des espaces protégés placés sous leur responsabilité. Plus récemment, cette coopération s'est élargie aux acteurs locaux dans les domaines du tourisme, de la connaissance de l'environnement, de la mobilité douce, de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

### Mesure 37 Développer les échanges avec d'autres territoires

Le réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés de Provence-Alpes-Côte d'Azur constitue un outil de réflexion et d'échange d'expérience dont bénéficie largement l'établissement du parc.

Le réseau alpin des espaces protégés (ALPARC) favorise les échanges entre les parcs et réserves alpins sur des questions très diverses, en particulier sur le tourisme durable. Enfin, Parcs Nationaux de France favorise la coordination des actions et apporte son concours technique pour approfondir des problématiques communes.

En s'inscrivant dans une dynamique de coopération avec d'autres territoires qui partagent des valeurs de préservation et de valorisation des patrimoines naturel et culturel, l'établissement du parc mettra à disposition des habitants, des associations, des socioprofessionnels et des collectivités un espace d'échanges et de dialogue.

Les actions qui seront soutenues auront pour but de partager les expériences positives d'autres territoires, afin de faciliter l'engagement du territoire vers un développement durable :

- échanges sur les pratiques, les savoir-faire, les expériences, mise en commun des solutions opérationnelles pour un développement durable ;
- organisation de conférences, colloques, ateliers de travail et voyages d'étude sur des problématiques communes ;
- approfondissement du partenariat avec les espaces protégés proches (Ecrins, Vanoise, Verdon...) ou impliqués sur des démarches similaires telles que la CETD ;
- développement de stratégies de coopération nationales ou internationales dans le domaine du développement durable.

Rôles de l'établissement public du parc	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
<ul style="list-style-type: none"><li>· organise les échanges de savoir-faire et d'expériences</li><li>· impulse et anime des groupes de réflexion thématiques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>· participent et valorisent les échanges</li></ul>	Région, Départements, Pays, groupements de communes, DATAR, EUROPARC, ALPARC, Parcs nationaux de France, réseau régional des espaces

# Orientation 8 Intensifier la coopération avec d'autres espaces protégés

protégés PACA, parcs nationaux, parcs régionaux, associations, Parco naturale Alpi Marittime, autres espaces protégés

La mesure 37 s'applique à l'ensemble de l'aire d'adhésion.

pages 122 et 124

Référence ID de l'article : #1988

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-11-05 15:40